



25-26 Avril OPEN ESPALION 2026

GYMNASSE INTERCOMMUNAL
12500 ESPALION

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La compétition a lieu le samedi 25 et dimanche 26 avril 2026 à Espalion (Aveyron).

Gymnase Intercommunal d'Espalion, Av. de Saint-Pierre, 12500 Espalion.

Samedi 25 avril : ouverture de la salle à 9h et début de la compétition à 11h.

Dimanche 26 avril : ouverture de la salle à 7h45 et fin de la compétition à 18h.

Les inscriptions seront closes le vendredi 27 mars 2026.

La compétition est organisée par Pongistic !

Les règlements fédéraux seront strictement respectés.

La compétition se déroulera au meilleur des 5 manches de 11 points.

Les joueurs(es) évolueront dans un gymnase de 24 tables.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Attention nous clôturerons les inscriptions à 16 délégations complètes (96 participant(e)s), afin d'être en mesure de respecter les horaires et d'accueillir les équipes participantes dans les meilleures conditions.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?



CLUBS



**ENTENTE
DE CLUBS**



COMITÉS



**ENTENTE
DE COMITÉS**



LIGUES



**DÉLÉGATIONS
ÉTRANGÈRES**

La compétition est une épreuve individuelle et par équipes (délégations).

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

**6 catégories et donc 6 tableaux
(U9G/U9F/U11G/U11F/U13G/U13F) :**

- Minimes Garçons-U13G (nés entre le 01/01/2013 et le 31/12/2014)**
- Minimes Filles-U13F (nées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2014)**
- Benjamins-U11G (nés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016)**
- Benjamines-U11F (nées entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016)**
- Poussins-U9G (nés en 2017 et après)**
- Poussines-U9F (nées en 2017 et après)**

Équipe incomplète possible (minimum 4 joueurs(euses)). Les équipes complètes partiront avec 5 points bonus.

Sur classement possible d'une catégorie. Un poussin peut jouer en benjamin mais pas en minime.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

**Une fille pourra éventuellement jouer en garçons.
L'inverse n'est pas possible.**

**Il y aura des poules selon les catégories et ensuite un
tableau avec tous les matchs de classement.**

**Les joueurs(euses) sont assuré(e)s de jouer un maximum de
matchs.**

**Les classements pris en compte seront ceux de début avril
2026 afin de coller au mieux à la réalité. L'organisateur se
réserve le droit de dédoubler les catégories en fonction du
nombre d'inscrits (exemple en benjamins avec un tableau B1
et un tableau B2).**

**La compétition sera officielle avec un coefficient 0,5 pour le
classement (quand les joueurs/joueuses ayant une licence
FFTT se jouent entre eux).**

**Le samedi 25 avril : Compétition par équipe
Équipe de 6 joueurs(es) par délégation.**

Le dimanche 26 avril : Compétition par niveau individuelle :

**Les joueurs sont répartis par groupe mixte de 8 à 10
participants, dans une poule unique.
Les groupes seront effectués à la suite des résultats
du samedi et des classements FFTT des
participant(e)s.**

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 3 : CHALLENGE ET RÉCOMPENSES

Un challenge est mis en place pour valoriser les meilleures délégations :

- **Les points sont marqués en fonction du résultat dans chaque tableau : 1 point pour le 1er de chaque catégorie, 2 points pour le deuxième ...**
- **L'équipe qui a le moins de points remporte le challenge.**
- **Les équipes incomplètes se verront attribuer le maximum de points dans la ou les catégories où ils sont absents : exemple si une équipe vient sans minimes garçons et qu'il y a 14 participants inscrits dans ce tableau, l'équipe se verra attribuer 15 points.**
- **Les 3 premiers du challenge seront récompensés.**
- **Les 3 premiers de chaque tableau individuel du samedi et du dimanche seront récompensés.**

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Forfait A : hébergement en chalets individuel (<https://www.hebergement-aveyron.com/village-de-vacances/>) + compétition à 180€ par personne du vendredi repas du soir au dimanche repas du midi

Forfait B : hébergement en chalets individuel + compétition à 115€ par personne du samedi soir au dimanche repas du midi

Forfait C : hébergement en bâtiments collectif + compétition à 150€ par personne du vendredi repas du soir au dimanche repas du midi

Forfait D : hébergement en bâtiments collectif + compétition à 90€ par personne du samedi soir au dimanche repas du midi

Forfait compétition (sans hébergements) E : 35€ par joueur et offert pour les coachs à raison de 3 maximum par délégation

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Les coachs non prévus au départ et se déclarant sur place seront facturés 25€

Repas individuel : 15€

Si la délégation annule toutes ou parties des réservations ou inscriptions à :

- **J-13 de la compétition 25% des frais prévus seront retenus**
- **J-7 de la compétition 50% des frais prévus seront retenus**
- **J-3 de la compétition 100% des frais prévus seront retenus**

La date limite de pré-inscription est fixée au Vendredi 27 février 2026

**Un chèque ou virement de 200€ est demandé au moment de la pré-inscription
(Ce montant sera déduit de la facture finale)**

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Afin que la compétition puisse se tenir de la meilleure des manières chaque délégation aura la responsabilité de fournir des arbitres durant celle-ci. Elle sera responsable d'une partie des travées de jeu. Les arbitres pourront être des participants et participantes à l'épreuve.

ARTICLE 6 : JUGE ARBITRAGE

La compétition est placée sous la direction d'un Juge Arbitre de la FFTT. Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité. Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué de la Présidente de la ligue Occitanie ou de son représentant, du Juge Arbitre et du responsable de l'organisation.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive régionale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 7 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort de la compétition a lieu le vendredi 24 avril 2026 à 19h, gymnase intercommunal d'Espalion.

ARTICLE 8 : AUTRES

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident. Une buvette sera à votre disposition dans le gymnase.

Il ne sera pas possible de prendre des repas dans le gymnase autre que ceux proposés à la buvette.

Les règles sanitaires concernant le COVID devront être respectées (mesures en vigueur)

Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

RENSEIGNEMENTS



Anthony SADRAN
anthony.sadran@loctt.fr



Paul MARTINEZ
paul.martinez@loctt.fr



Nathalie FORTUNY
nathalie.fortuny@loctt.fr